



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2023

Délibération N° 2023-05

L'an deux mille vingt-trois, mardi 21 février, à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune d'AUZIELLE (Haute-Garonne), légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle SEGAFREDO, Maire de la commune.

Date de la convocation : 16 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Votants : 15

Présents : Mireille ARNOULT, Johana ATTAÏECH, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Michèle SEGAFREDO, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Etienne BREMAND, Bruno PASTUREL, Mathieu JEAN, Sylvie LEONELLI, Pierre SANS, Marie-Claude BLAD, Christelle RINCENT.

Absents excusés : Julie SORLI (pouvoir à M. BREMAND).

Absents : Joseph REVEILLERE, Frédéric DOLE, Jean-Marie FREU, Karine BOUILLOUD.

Secrétaire de séance : Johana ATTAÏECH.

OBJET DE LA DELIBERATION : Renonciation au leg de Madame DUCOR

Madame la Maire rappelle à l'assemblée :

Suite au décès de Madame Janine ROUBATY veuve DUCOR, le 21 juillet dernier, cette dernière souhaite léguer par testament, la nue-propriété de sa maison, située au 184 allée de Nambours, cadastré A 197, tout en donnant l'usufruit de cette dernière à ses deux enfants.

Le bien est une maison de plain-pied, comprenant : une entrée, une cuisine fermée, un séjour avec cheminée, 4 chambres, 1 salle de bains, un wc et 2 garages.

Dans ces conditions la Commune d'Auzielle n'a aucun intérêt à accepter ce leg, car elle devrait endosser toutes les charges de la propriété, sans pouvoir encaisser de recettes, jusqu'au décès des deux usufruitiers.

Doit donc être donné mandat à Madame le Maire afin d'intervenir à l'acte authentique contenant renonciation au legs à recevoir par Maître Sarah CARRERE, Notaire SAINT ORENS DE GAMEVILLE (31650) 8 bis avenue Augustin Labouilhe

Vote pour : Mireille ARNOULT, Johana ATTAÏECH, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Michèle SEGAFREDO, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Etienne BREMAND, Bruno PASTUREL, Mathieu JEAN, Sylvie LEONELLI, Pierre SANS, Marie-Claude BLAD, Christelle RINCENT, Julie SORLI (pouvoir à M. BREMAND).

Vote contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** la renonciation au leg de Madame DUCOR,
- **DE DONNER MANDAT** à Madame le Maire afin d'intervenir à l'acte authentique contenant renonciation au legs à recevoir par Maître Sarah CARRERE, Notaire SAINT ORENS DE GAMEVILLE (31650) 8 bis avenue Augustin Labouilhe
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.



FAIT et DELIBERE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Michèle SEGAFREDO

Le secrétaire de séance,
Johana ATTAÏECH



Le présent document a été :
Publié sur le site internet le : **06 MARS 2023**
Notifié le :
Transmis au représentant de l'Etat le :
Application de la loi 82-623 du 22/07/1982
Modifiant et complétant la loi 82-813 du 02/03/1982

Cet acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (<http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification.

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE
Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr
Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h vend 9h-12h et 14h-17h